

Annexe : « Point d'étape sur le projet de modernisation du Centre Hospitalier Redon-Carentoir »

Un Centre Hospitalier essentiel pour le territoire, un projet de modernisation nécessaire :

Le Centre Hospitalier Intercommunal de Redon-Carentoir (CHIRC) est un établissement reconnu d'intérêt territorial majeur par l'Agence Régionale de Santé Bretagne. Celui-ci est en effet indispensable sur son territoire pour répondre aux besoins de santé de la population.

C'est pourquoi, en avril 2021, l'Agence régionale de santé Bretagne a validé le principe d'un investissement immobilier important pour moderniser le Centre Hospitalier de Redon-Carentoir, sur la base du projet médico-soignant élaboré par la communauté hospitalière, et avec un soutien financier de 20 millions d'euros dans le cadre du Ségur de la Santé. Cette modernisation doit permettre de répondre aux exigences en matière de qualité et de sécurité des prises en charge et d'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement des patients tout en améliorant significativement les conditions de travail des personnels de l'établissement.

L'État est pleinement engagé pour faire aboutir rapidement ce projet d'investissement majeur avec pour fil conducteur le projet médico-soignant élaboré par le Centre Hospitalier et qui répond aux besoins de santé de la population.

Des études préfiguratrices aboutissant à une proposition mixte de reconstruction et réhabilitation :

Depuis 2021, diverses études techniques ont été menées sur le site d'implantation et son environnement, sur les surfaces à construire et sur le financement du projet.

Des difficultés relevées par ces études sur le projet initialement prévu sur le Site Bellevue ont conduit l'ARS Bretagne à solliciter l'expertise du Conseil scientifique des Investissements en Santé (CSIS), qui accompagne un grand nombre de projets majeurs en France et est constitué de différents collèges d'expert (professionnels hospitaliers de santé, ingénieurs, directeurs d'établissement, etc.). La mission confiée au CSIS avait pour objet d'identifier une configuration immobilière permettant de mettre en œuvre le projet médico-soignant, sans le modifier, tout en prenant en compte les contraintes techniques et financières.

Les conclusions des travaux du Conseil scientifique ont été présentées lors du Conseil de Surveillance de l'établissement le 5 décembre 2023, en présence de la Directrice générale de l'ARS. **Le Conseil scientifique préconise une opération associant construction d'un bâtiment neuf et restructuration sur le site actuel, dans le strict respect du projet médical et soignant de l'établissement.**

Que prévoit la proposition du Conseil Scientifique de l'Investissement en Santé ?

Le projet que propose le CSIS est décomposé en plusieurs tranches :

- Tranche 1 : la construction d'un bâtiment neuf sur le parking actuel, qui accueillerait les locaux avec hébergement actuellement sous avis défavorable de la commission de sécurité incendie (médecine, court séjour gériatrique, médecine post-urgence et post AVC, chirurgie, unité de

surveillance continue, maternité, pédiatrie). Cette surface neuve est estimée à 6000 mètres carrés.

- Tranche 2 : la restructuration et la rénovation du plateau technique de soins (bloc opératoire, consultations, unité ambulatoire de médecine et chirurgie) pour une surface totale rénovée de 2500 mètres carrés.
- Tranche 3 : la restructuration et la rénovation des services techniques, logistiques et tertiaires soit une surface de 5300 mètres carrés.

Les deux premières tranches, représentant un investissement supérieur à 40 millions d'euros, ont vocation à être engagées rapidement, leurs livraisons respectives étant projetées fin 2028 et fin 2029. Il convient de relever que les services techniques, logistiques et tertiaires continueraient de fonctionner et de faire partie intégrante du Centre Hospitalier.

Les opérations de la tranche 1 aboutiraient à une libération des étages supérieurs du bâtiment actuel constituant une réserve de surface de 4400 mètres carrés pour des activités nouvelles à concevoir (instituts de formation IFAS/IFSI, médecine de ville, consultations mixtes, etc.).

La proposition du CSIS présente plusieurs atouts. Elle permettrait de réaliser le projet médico-soignant sans le modifier et sans aucune réduction du capacitaire (nombre de lits) qu'il prévoit, de lever rapidement l'avis défavorable de la commission de sécurité incendie, de réutiliser le bâtiment actuel, de conserver une unité de lieu pour les activités du CHIRC et de disposer de surfaces à développer. Au préalable, il est néanmoins indispensable d'en confirmer définitivement la faisabilité au regard des normes de sécurité incendie et d'instruire les possibilités de stationnement et de circulation dans le quartier.

Un comité de pilotage du projet a été installé le mercredi 14 février pour coordonner les acteurs ayant à en connaître techniquement :

Un Comité de Pilotage (COPIL) a été constitué afin de coordonner le suivi du projet. Il réunit les collectivités territoriales, la gouvernance hospitalière, l'ARS Bretagne et les autres services de l'État (DDTM, SDIS, ABF, etc.) sous l'autorité du Sous-Préfet de Redon qui auront à intervenir techniquement dans l'avancement du projet (autorisations d'urbanisme et environnementales, sécurité incendie, aménagement et mobilités, classement Bâtiments de France...).

Le COPIL a acté de réunir sous quelques semaines la commission de sécurité incendie pour qu'elle puisse confirmer la faisabilité de la proposition du CSIS et qu'un groupe de travail technique réaliserait dans la même temporalité une première étude des questions d'urbanisme et d'aménagement (stationnement, circulations, etc.).

Ces éléments alimenteront les échanges du prochain Conseil de Surveillance fin mars qui aura à se prononcer sur la proposition du CSIS. Pour rappel, le Conseil de Surveillance, qui réunit les représentants des différentes composantes du Centre Hospitalier (direction, communauté médicale et non médicale, organisations syndicales), les élus du territoire (députée, président de l'agglomération, maire de la ville, conseiller départemental, etc.) et des représentants des usagers, est l'organe qui se prononce sur la stratégie du centre hospitalier.